



# Transports URBAINS



**Il nous est apparu que le langage pratiqué entre les directions et les organisations syndicales n'était pas toujours compris de tous les salariés.**

**La CFTC fait son MEA CULPA et vous présente un petit dictionnaire du langage direction/syndicats.**

**REUNION** : occasion de prendre beaucoup de notes et de justifier le dialogue social en discutant d'un sujet .

**REUNIONITE** : abus de ce qui précède, alibi pour faire croire au dialogue social.

**REUNION MULTI-SYNDICALE** ; réunion à l'initiative de la direction déjà plus solennelle car avec toutes les organisations syndicales.

**REUNION PLURI-SYNDICALE** : réunion à l'initiative de la direction avec plusieurs et pas forcément toutes les organisations syndicales.

**REUNION DE NEGOCIATION** : réunion à l'initiative de la direction avec toutes les organisations syndicales avec une enveloppe à distribuer pour aboutir sur un sujet.

**REUNION DE CONCERTATION** : réunion à l'initiative de la direction avec toutes les organisations syndicales mais sans forcément d'enveloppe à distribuer.

**AUDIENCE** : Réunion entre la direction et une organisation syndicale, à l'initiative de l'un ou de l'autre, elle peut se faire à tout niveau.

**AUDIENCE PLURI-SYNDICALE** : c'est la même avec plusieurs organisations syndicales, c'est une invention de la direction pour économiser les temps de réunion ou pour re-qualifier une réunion multi ou pluri-syndicale qui tourne mal.

**ENTRETIEN** : audience qui n'a jamais existé officiellement.

**REUNION TRANSVERSALE** : réunion sur un sujet pour lequel les décisions auront des incidences sur tous les secteurs ou métiers de l'entreprise. C'est une réunion multisyndicale.

**REUNION DE DEPARTEMENT** : réunion sur un sujet pour lequel les décisions auront des incidences sur tous les secteurs ou métiers du département. C'est une réunion multisyndicale. Elle peut être une déclinaison des décisions prises en transversal.

**REUNION LOCALE** : réunion sur un sujet pour lequel les décisions auront des incidences sur tous les secteurs ou métiers de l'Unité concernée. C'est une réunion multisyndicale. Elle peut être une déclinaison des décisions prises en transversal et déjà discutées au niveau du département..

**REUNION D'INFORMATION** : à l'initiative de la direction, elle indique de fait qu'il n'y a rien à négocier, bien souvent elle n'annonce rien de bon.

**RELEVÉ DE DECISIONS** : c'est l'équivalent de l'utilisation de l'article 49-3 par le gouvernement pour passer outre les oppositions. On vous a écoutés mais on fera quand même ce qui était décidé à l'avance.

**REPRESENTANT OU DELEGUE SYNDICAL** : est désigné par son syndicat sans être élu.

**REPRESENTANT DE LA DIRECTION** : est désigné par sa hiérarchie lors de négociations à la place du directeur concerné bien souvent pour ne pas être en mesure de prendre une décision puisque devant référer.

**CONVOCATION** : audience ou réunion multi-syndicale à laquelle il vaut mieux se rendre.

**DELEGUE SYNDICAL CENTRAL** : il est l'interlocuteur privilégié de la direction générale désigné par son syndicat pour en subir les foudres.

**PIED-MOQUETTE** : appellation sarcastique désignant les permanents syndicaux par certains syndiqués.

**PIED-BITUME** : auto-appellation des syndiqués du terrain.

**ALARME SOCIALE** : dispositif obligeant la direction à entendre les organisations syndicales. Lorsque la direction n'écoute pas, intervient alors le préavis de grève.

**GREVE** : arme ultime pour certains afin de faire cesser une injustice, habitude ou justification de leur existence pour d'autres.

**DIALOGUE SOCIAL** : grande ambition, hélas souvent appellation-alibi caractérisant une multitude de réunions alors que les décisions sont déjà prises à très haut niveau.

**PERMANENT SYNDICAL** : Bon à rien, fainéant, vendu etc....

**Bien sûr, les auto-critiques contenues dans ce petit dictionnaire syndical ne concernent que les syndicalistes de la CFTC .....A suivre !**



**06 07 38 01 95**

**Thierry LEROY et Daniel ZIVIC**  
**Coordination des Transports Urbains**  
CFTC / FGT 26 rue Ordener 75018 PARIS  
E-mail : cftc-ratp@wanadoo.fr

